

RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF

AU RAPPORT DÉPOSÉ PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET LA QUALITÉ DU MILIEU DE VIE SUITE À L'ÉTUDE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE BIBLIOTHÈQUE DU XXI^E SIÈCLE

Mise en contexte

La Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie a étudié le projet de bibliothèque du XXI^e siècle. Au cours de la séance publique du 3 juin 2010, les représentants de la Direction de la culture et du patrimoine de la Ville de Montréal ont présenté le projet : « La bibliothèque du XXI^e siècle - Améliorer les services aux citoyens dans les bibliothèques publiques de Montréal grâce aux nouvelles technologies ». Ils ont également répondu aux questions des commissaires et des citoyens. La Commission a par la suite présenté et adopté ses recommandations lors de l'assemblée publique du 1^{er} septembre dernier. Le rapport de la Commission a été déposé à la séance du conseil municipal du 20 septembre 2010 et le comité exécutif en a été saisi à la séance du 6 octobre 2010.

Le renforcement des bibliothèques est un des grands axes prioritaires de développement de Montréal depuis le Sommet de Montréal en 2002. Les bibliothèques s'inscrivent pleinement dans deux grandes politiques municipales adoptées par la Ville : la *Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015* et la *Politique familiale*. De plus, le *Plan d'action 2007-2017 – Montréal, métropole culturelle*, adopté lors du *Rendez-vous novembre 2007 – Montréal, métropole culturelle*, a reconnu les bibliothèques comme l'infrastructure de base d'une ville de savoir et de culture.

Commentaires d'ordre général

Le comité exécutif considère que la culture, le savoir et l'innovation sont des puissants moteurs du développement économique, culturel, social et durable de Montréal et, en conséquence, la Ville doit prendre des mesures et mettre en place des stratégies, notamment en poursuivant la mise en œuvre de ses politiques culturelles et du *Plan d'action 2007-2017 – Montréal, métropole culturelle*.

Le comité exécutif rappelle sa volonté de favoriser l'accès des Montréalais à l'information, à la connaissance, à la culture et au loisir, en améliorant les services aux citoyens dans les bibliothèques publiques.

Le comité exécutif salue les avancées du réseau des bibliothèques publiques de Montréal au cours des dernières années, rendues possibles grâce à la mise en œuvre du plan continu de rattrapage et de développement des bibliothèques. Les membres du comité exécutif sont également heureux de constater la

réponse forte et enthousiaste de la population aux services additionnels offerts du fait des investissements déployés.

La croissance de près de 21% du nombre de prêts de documents depuis les 4 dernières années démontre bien l'intérêt des Montréalais envers leur bibliothèque de quartier. Ceci est le résultat cumulé de la bonification importante des heures d'ouverture, du personnel supplémentaire pour la médiation, de la possibilité de réserver en ligne des documents et de se faire livrer dans la bibliothèque de son choix, de l'augmentation des activités d'animation et de médiation en bibliothèque et sur le Web, ou encore de l'utilisation des médias sociaux pour la promotion des services.

S'appuyant sur les engagements récents de l'Administration envers la bibliothèque, le comité exécutif rappelle l'importance de poursuivre les efforts en vue de poursuivre l'amélioration des services aux citoyens, et notamment en mettant à profit les technologies de l'information et des communications afin d'actualiser la bibliothèque aux réalités et besoins de la société d'aujourd'hui. En ce sens, le comité exécutif donne son appui au développement technologique des bibliothèques qui permettra non seulement d'être mieux outillé mais aussi d'optimiser les services, d'être plus efficace et efficient. Ce développement, réalisé pour le bénéfice des 19 arrondissements et des 43 bibliothèques du réseau, permettra rapidement de réaliser des économies d'échelle et maximiser les ressources financières requises.

Recommandations et suivi

La commission recommandait au conseil municipal :

R-1

Que la Ville de Montréal approuve et mette en œuvre le projet de bibliothèque du XXI^e siècle.

Réponse à R-1

Le comité exécutif reconnaît que l'amélioration des services aux citoyens dans les bibliothèques publiques est primordiale et que ce chantier se réalisera grâce à une vision inspirée de la bibliothèque publique. Le comité appuie le projet de la bibliothèque montréalaise du XXI^e siècle, qui, avec ces trois composantes complémentaires – la bibliothèque physique, numérique et hors les murs - est tout à fait en phase avec l'identité de Montréal, métropole internationale de création, de savoir et d'innovation.

En conséquence, le comité exécutif mandate la Direction de la culture et du patrimoine à accompagner, au cours des prochaines années, les arrondissements dans la mise en œuvre du projet de la bibliothèque du XXI^e siècle et il invite les responsables des bibliothèques à adhérer et à mettre en œuvre le projet.

R-2

Que la Ville de Montréal maintienne un taux de croissance permettant d'atteindre un niveau d'investissement dans les bibliothèques (dépenses per capita et ratio personnel/résidants) comparable à celui des grandes villes canadiennes comme Vancouver et Toronto.

Réponse à R-2

Le comité exécutif est sensible aux objectifs visés et souhaite prioritairement, en conformité avec le Diagnostic des bibliothèques publiques de Montréal publié en 2005, que Montréal atteigne des résultats comparables à la moyenne des villes canadiennes de 500 000 habitants et plus.

R-3

Que la Ville de Montréal poursuive les investissements technologiques et accentue la présence et les services des bibliothèques sur le Web tout en réaffirmant un parti pris en faveur des collections imprimées et dans le respect des spécificités locales.

Réponse à R-3

Le comité exécutif se prononce en faveur du développement technologique des bibliothèques en vue d'améliorer les services au public.

De façon prioritaire, il souligne qu'une somme d'un million de dollars vient d'être alloué au Programme triennal d'immobilisation (PTI) au budget 2011 afin de démarrer le projet d'implantation des puces RFID (Technologie d'identification par fréquence radio) et des bornes d'auto-prêt dans les bibliothèques publiques du réseau. Il s'engage à poursuivre le processus en 2012 et en 2013, en vue de l'implantation complète de ces technologies d'ici fin 2013.

Par ailleurs, le comité exécutif appuie le projet d'amélioration de l'offre de services en ligne du réseau des bibliothèques publiques de Montréal pour ainsi mieux répondre aux attentes et besoins des citoyens. Ce projet fera l'objet d'une attention spéciale et sera éventuellement placé parmi les priorités.

Enfin, le comité exécutif, tout en appuyant le développement des collections imprimées, considère nécessaire de développer les collections numériques (bases de données, livres et supports électroniques).

Il encourage les arrondissements à consacrer 15% du budget des nouvelles acquisitions par année aux collections numériques, selon une tendance forte des bibliothèques de nouvelle génération et suivant les prévisions de l'évolution des collections au Québec. La Ville doit répondre aux attentes et demandes répétées de ses citoyens.

R-4

Que la Ville de Montréal invite la Direction de la culture et du patrimoine et les arrondissements à accompagner le personnel et les usagers de manière à assurer le succès du virage technologique proposé.

Réponse à R-4

Le comité exécutif mandate la Direction de la culture et du patrimoine et les arrondissements à poursuivre leurs efforts afin d'accompagner le personnel et les usagers dans la mise en place et l'utilisation des nouvelles technologies dans le réseau des bibliothèques publiques de Montréal. Pour ce faire, devront être mis en place des outils et des programmes d'information, de sensibilisation et de formation aux nouvelles technologies.

R-5

Que la Ville de Montréal invite la Direction de la culture et du patrimoine à se doter d'un plan de formation à l'intention du personnel des bibliothèques, particulièrement pour les aide-bibliothécaires dont les tâches seront revues à la suite de l'implantation des nouvelles technologies telles les bornes d'auto-prêt et les chutes à livres intelligentes.

Réponse à R-5

Le comité exécutif mandate la Direction de la culture et du patrimoine à travailler de concert avec les arrondissements, le service du capital humain, les syndicats et la CSST, en vue de s'assurer du déploiement harmonieux des nouvelles technologies auprès du personnel, notamment concernant l'implantation de la technologie RFID.

Par ailleurs, et en lien avec le point précédent, devront être mis en place des outils et des programmes d'information, de sensibilisation et de formation aux nouvelles technologies.

R-6

Que la Ville de Montréal confie à la Direction de la culture et du patrimoine le mandat d'élaborer le projet de bibliothèque hors les murs.

Réponse à R-6

Conscient qu'il faut à la fois rattraper le retard historique de Montréal en matière de desserte et de construction des bibliothèques, miser sur le développement technologique, mais également aller à la rencontre des Montréalais là où ils se trouvent dans une démarche de proximité, le comité exécutif mandate la Direction de la culture et du patrimoine à élaborer un document sur l'état de situation et les orientations du projet de bibliothèque hors les murs.

Les membres du comité exécutif reconnaissent que la bibliothèque est un outil d'intégration, d'apprentissage et de développement individuel et collectif majeur de la société montréalaise. Les programmes hors les murs doivent permettre de davantage rejoindre la population qui ne fréquente pas ou peu la bibliothèque, et particulièrement d'aller à la rencontre des nouveaux arrivants, des familles et des enfants, ainsi que des aînés.

R-7

Conséquemment, que la Ville de Montréal octroie à la Direction de la culture et du patrimoine et aux arrondissements, au moyen d'un fonds dédié, les crédits requis pour la réalisation des huit actions prévues au projet de bibliothèque du XXI^e siècle, soit pour la période 2011-2013 :

- 8,7 M \$ en investissement;
- 600 000 \$ en budgets initiaux non-récurrents;
- 4,9 M \$ en ajout annuel récurrent aux budgets de fonctionnement.

Réponse à R-7

Compte tenu que la Ville veille à réduire ses dépenses et que le projet présenté implique de nouveaux investissements, le comité exécutif ne peut accorder, en 2011, tous les investissements recommandés à l'unanimité par les membres de la Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie.

En 2011, la Ville de Montréal a priorisé le lancement de l'implantation des puces RFID et des bornes d'auto-prêt au bénéfice de l'amélioration des services auprès de la population. Le comité exécutif s'engage à poursuivre le processus en 2012 et en 2013, en vue de l'implantation complète de ces technologies d'ici fin 2013.

Par ailleurs, il verra à étudier attentivement les investissements supplémentaires requis pour poursuivre le développement du site Internet regroupant les 43 bibliothèques locales, le développement des collections numériques et la mise en place d'un plan de formation pour les employés concernés. Il demeure conscient, par ailleurs, que ces investissements permettront de développer l'efficacité de même que la qualité des services des bibliothèques essentiels à leur mission.

En conclusion

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie pour la qualité du rapport produit suite à l'étude publique sur la bibliothèque du XXI^e siècle et pour la pertinence des recommandations découlant de leurs travaux.